

Epernay, le 13 juin 2024



A l'attention de Monsieur Fabrice DELAITRE
Président de la Commission d'Enquête

Par voie électronique :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5390>

Objet : Projet « Parc éolien du Champ de l'Alouette » - Contribution à l'enquête publique

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

En tant qu'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de l'appellation Champagne, le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne contribue à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des produits et de l'image de l'AOC Champagne. En sa qualité d'ODG, le SGV participe aux actions de défense et de protection du terroir, du nom, du produit.

Par ailleurs, depuis 2015, la Champagne est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO, lui permettant d'obtenir la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel viticole champenois. La filière Champagne s'est engagée pour porter le projet d'inscription et par conséquent doit poursuivre ses efforts pour préserver ce bien.

A ce titre, nous avons été informés du projet d'installation d'un parc éolien du Champ de l'Alouette par la Société SAS PARC EOLIEN DU CHAMP DE L'ALOUETTE, filiale du groupe ESCOFI, entre les communes de Neuvy et Joiselle, à 11 kilomètres du vignoble de Boutavent, sur la commune de Bergères-sous-Montmirail. Les parcelles concernées sont classées dans l'aire délimitée de l'Appellation d'Origine Contrôlée Champagne. Dans ses études d'impacts, le porteur de projet **ne mesure pas l'impact potentiel sur le paysage viticole de la Vallée du Petit Morin.**

Ainsi, compte tenu de l'absence d'étude à cet égard et de l'impact qu'une telle demande pourrait avoir sur l'aire, sur l'image du vignoble d'Appellation d'Origine Contrôlée ainsi que sur les conditions de production, **nous émettons des réserves concernant l'implantation de ce parc éolien et nous vous demandons de bien vouloir approfondir vos études d'impacts au regard du vignoble de l'appellation d'origine contrôlée Champagne.**

Nous vous remercions de votre implication et de l'intérêt que vous porterez à la position de l'ODG sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président du SGV,
ODG des AOC Champagne et Coteaux
Champenois

Maxime TOUBART